



frais de réparations de toiture avant la signature définitive

Par **Kti**, le **22/07/2011** à **21:53**

Bonjour, j'ai signé un sous seing pour un appartement dans une petite copropriété et je devais le mois prochain signé l'acte définitif. Tout était ok manquait plus qu'à trouver une date. Mais l'agence immobilière vient de m'informer par téléphone que le syndic vient de décider en urgence de changer la toiture. Le propriétaire actuel veut payer la moitié et me laisser l'autre moitié (2000 euros). J'ai refusé mais l'agence immobilière fait pression et me demande de répondre par écrit. Je précise qu'aucun document écrit ne m'a été montré. Dois-je maintenir mon refus ou ai-je tord ? L'agence reste floue mais menace quand même de ne plus faire la vente ou de régler cela avec le notaire.